

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 ET DES REQUÊTES
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DECRET N° 2024 / 01314 /PM DU **18 AVR 2024**
 portant nomination de responsables au Ministère du Tourisme et des Loisirs.-



LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2012/291 du 21 juin 2012 portant organisation du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère du Tourisme et des Loisirs :

I - CONSEILLERS TECHNIQUES

Conseiller Technique n°1 : Monsieur MFOUAPON ALASSA, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, Matricule **556 360-M**, précédemment Directeur de la Promotion du Tourisme, poste vacant.

II - ADMINISTRATION CENTRALE

DIRECTION DE LA PROMOTION DU TOURISME

Directeur : Monsieur OYBOG Emmanuel ACHAKI, Ingénieur des Travaux du Génie Civil, Matricule **562 319-S**, précédemment Directeur des Sites Touristiques, en remplacement de Monsieur MFOUAPON ALASSA, appelé à d'autres fonctions.

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES LOISIRS

Directeur : Madame NGOUPAYOU, née NGOUTANE ADIJA, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, Matricule **573 841-B**, précédemment Délégué Régional du Tourisme et des Loisirs de l'Ouest, en remplacement de Madame SIKALI Annie Lawrence, appelée à d'autres fonctions.

DIRECTION DES SITES TOURISTIQUES

Directeur : Monsieur **IBRAHIM SAMBO**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, Matricule **552 837-J**, précédemment Directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique de Garoua, en remplacement de Monsieur OYBOG Emmanuel ACHAKI, appelé à d'autres fonctions.

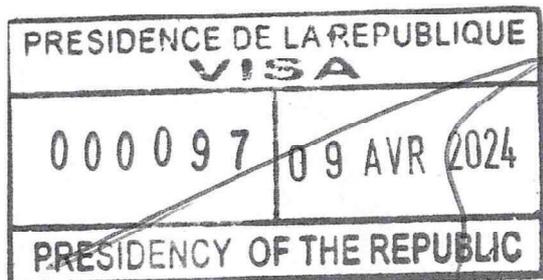
Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le **18 AVR 2024**

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Joseph DION NGUTE



SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES
my
COPIE CERTIFIÉE CONFORME